



A la suite d'un courrier signé par l'ensemble des acteurs de la filière graphique (syndicats professionnels, associations, groupement d'achats) adressé au ministre de l'Economie, les représentants du cabinet du ministre de l'Industrie, Monsieur Roland Lescure, ont reçu le 31 août dernier les signataires ainsi que Maître Numa Rengot du cabinet Franklin en charge de la coordination de cette action collective, pour échanger au sujet de la crise énergétique.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler la double problématique rencontrée par les entreprises de notre filière :

- **La couverture en énergie sur la fin de l'année 2022** avec un risque de défaillance notamment pour les entreprises ayant optées pour des contrats à prix variable.
- **La problématique de la contractualisation avec les différents fournisseurs pour l'année 2023 en raison de la volatilité du marché et du refus de certains de fournir une offre**

Cette réunion a été l'occasion de préciser au Ministère les différents enjeux de cette crise énergétique sur la situation économique et sociale, la concurrence (inter)nationale et la nature des problèmes anticipés.

Nous avons rappelé les précédentes crises que la filière a traversé (restrictions réglementaires, hausse du coût des matières premières, hausse des salaires, crise sanitaire) et les solutions déjà mises en œuvre par la filière (transition énergétique, répercussion autant que possible de la hausse sur les clients, tentatives de dialogue avec les fournisseurs...).

Les représentants du Ministère nous ont indiqué que le cas de la filière n'est malheureusement pas un cas isolé, notamment sur le renouvellement des contrats de couverture énergétique et que l'Etat réfléchit à la mise en place de différents outils permettant aux entreprises de continuer à se fournir en énergie actuellement et pour les années à venir. Ils nous ont demandé de leur communiquer un maximum d'éléments factuels et chiffrés sur la situation de nos membres pour permettre d'établir un diagnostic le plus précis possible afin de proposer des solutions adaptées et protéger au maximum l'industrie.

Nous avons insisté sur le fait qu'il était indispensable que la filière soit intégrée dans l'annexe 1 du décret du 1<sup>er</sup> juillet 2022 instituant l'Aide du Plan Résilience, qui d'après les informations du Ministère devrait être prolongé au moins jusqu'à la fin de l'année.

Les représentants de l'Etat ont indiqué qu'il était rassurant de voir la filière unie et rassemblée car le fait d'agir de manière groupée tant pour les achats d'énergie et que pour les relations avec les donneurs d'ordre aura un impact significatif et l'Etat s'engage à faciliter ces négociations, notamment en provoquant des réunions et en saisissant les grands donneurs d'ordres.

Nous allons de nouveau vous transmettre le questionnaire complété des questions soulevées lors de cette session de travail afin de pouvoir transmettre des indicateurs précis au Ministère, bien entendu dans le strict respect de la confidentialité à travers l'anonymisation des données.

Nous vous remercions pour les réponses apportées qui permettront de faire avancer au mieux cette action collective instituée par cette mobilisation historique des représentants de notre filière.

Une prochaine rencontre est prévue dans un mois environ pour continuer de partager sur les enjeux de notre filière auprès des pouvoirs publics.

